

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

**Etaient présent(e)s :**

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

**Etaient excusé(e)s :**

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Désignation des représentants pour siéger au conseil d'administration de l'établissement public oeuvrant pour la protection de la forêt méditerranéenne et son environnement**

**Le Président FIAERT expose :**

Par délibération 2015-41(RAJ) en date du 19 décembre 2006 le Conseil d'administration a acté l'adhésion du SDIS à l'EPI oeuvrant pour la protection de la forêt méditerranéenne et de son environnement.

Par délibération 2015-041(RAJ) du 20 octobre 2015 le conseil d'administration a acté la désignation de monsieur André LAURENS en qualité de titulaire et de monsieur Jean ARNAUD, en qualité de suppléant pour siéger au Conseil d'administration de cet organisme.

Suite à la démission de monsieur ARNAUD de son mandat de maire, il est nécessaire de pouvoir à son remplacement. Il vous est proposé de désigner, en qualité de membre suppléant :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
- André LAURENS	- Jacques LARTIGUE

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.**

Le Président du conseil d'administration

Claude FIAERT